

**LE REGLEMENT DE FESTIVAL INTERNATIONAL LES SAISONS PARISIENNES 2017  
CONCOURS DE COURT-METRAGES**

**GARDER LA PARTIE REGLEMENT – KEEP THE REGULATIONS PART**

Le Sixième Festival International *Les Saisons Parisiennes* est organisé par la société *Les Saisons Parisiennes Films, Paris*.

Le Septième Festival aura lieu du 4 au 10 juillet 2018 à St.Pétersbourg dans l'espace de La Maison du Cinéma et de la salle de cinéma Angleterre, et, éventuellement, ensuite à Paris, à Londres et dans les Grandes Villes du Monde courant une année. L'ensemble des films partiront obligatoirement en Grande Tournée.

**REGLEMENT** (à conserver)

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par les cinéastes débutants et confirmés **sur le sujet de Paris et de vie parisienne, mais aussi sur le regard de Paris vers les Grandes Villes du Monde**, afin de mieux comprendre la situation et l'évolution des cinéastes du monde entier et de leurs cinéma dans chaque pays représenté.

Le Festival International *Les Saisons Parisiennes* proposera une programmation de **court-métrages de fiction, animation et documentaires dans les catégories :**

Les films francophones de la France et d'autres pays

Les films anglophones d'autres pays

**Le theme général : Paris et Les Grandes Villes du Monde**

concourant pour les Prix :

de meilleur court-métrage

de meilleur réalisateur

de meilleur acteur

de meilleure actrice

de meilleur scénario,

de meilleur chef-opérateur,

de meilleure musique.

Les Prix seront attribués aux réalisateurs et réalisatrices ou à d'éventuels distributeurs.

**IMPORTANT : Tous les films ayant participé au Festival 2018 partiront obligatoirement en Grande Tournée, qui aura lieu dans différentes villes de la Russie et pays russophones entre juillet 2018 et juin 2019.**

Les films primés seront re-projetés lors de la journée de Palmarès à St.Pétersbourg, Paris, Londres et, éventuellement, dans les autres villes du monde courant l'année. Le Festival réserve le droit partir en tournée mondiale avec l'ensemble de films de Festival 2018.

**Le Festival remercie à l'avance les producteurs des films primés de laisser en possession de Festival une copie de film pour les archives, ainsi de bien vouloir mentionner le Prix dans tout document publicitaires du film, et en cas de distribution de faire figurer au générique sur les affiches et les dossiers de presse.**

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

### **CONDITION D'INSCRIPTION A LA COMPETITION**

Peuvent participer à la compétition:

- les films réalisés par des cinéastes débutants ou confirmés
- **format de sélection : DVD**
- réalisés depuis janvier 2017.

**Le bulletin d'inscription signé tenant lieu d'engagement, devra être retourné au BP de Siège de la société Les Saisons Parisiennes :**

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

**au plus tard le 30 mars 2018 (par la poste), accompagné des documents suivants :**

**Par la poste:**

- **le bulletin d'inscription signé**
- une copie DVD du film

Par email en format numérique au [lspassociation@yahoo.com](mailto:lspassociation@yahoo.com) :

- synopsis du film en français et en anglais (en word)
- une biographie et une filmographie de réalisateur (en français, anglais) (en word)
- 3 photos: 2 du film et 1 de réalisateur, (en jpg à 300 dpi)
- affiches (en jpg à 300 dpi)
- les dialogues du film en français pour les films anglophones (en word)
- des articles de presse (en jpg à 300 dpi)
- les bandes d'annonce en MP4

**Les films sont prêtés gratuitement au festival pour toute sa durée.**

## SOUS-TITRAGES DES FILMS SELECTIONNES

### 6. I - COPIE DE PROJECTION

**IMPORTANT :** La copie de projection en concours doit être en format MP4, obligatoirement sous-titrée en langue russe. Les sous-titres doivent être intégrées dans l'image du film.

Tous les retards d'envoi de copie de projection et les fautes dans le sous-titrage seront pénalisés. Les films non sous-titrés en russe ne seront pas acceptés pour la projection.

La traduction en russe et montage de sous-titrage sont à charge du festival.

La copie de projection sans sous-titres en MP4 2 go max et le fichier de dialogues en SRT doivent être envoyée **avant le 15 avril 2018** à :

- Les réalisateurs et les producteurs adresseront leurs copies à **BP à Paris, en France**, à leur frais.

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

- Les copies de projection peuvent être envoyés directement à **l'adresse indiqué par le Bureau de Festival à leur frais**.

### II - COPIE DE LA GRANDE TOURNEE

**IMPORTANT :** Tous les films ayant participé au Festival 2018 partiront obligatoirement en Grande Tournée, qui aura lieu dans différentes villes de la Russie et pays russophones entre juillet 2018 et juin 2019.

La copie de la Grande Tournée est la même du Festival.

**IMPORTANT :** Le Festival réserve les droits d'exclusivité de projection et de diffusion de film participant au Festival sur tout le territoire de la Russie sur toute la durée de la Tournée à partir du 4 juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

### II - COPIE DE REPROJECTION

Les films choisis ou les films de l'ensemble du festival peuvent être re-projetés lors de la journée de Palmarès à St.Pétersbourg, Paris, Londres et, éventuellement, dans les autres villes du monde courant l'année qui suit le festival. Le Festival réserve le droit partir en tournée mondiale avec l'ensemble de films de Festival 2018.

**IMPORTANT : La copie de reprojexion doit être en format MP4, obligatoirement sous-titrée en anglais pour les films francophones et en français pour les films anglophones. Les sous-titres doivent être intégrés dans l'image du film.**

Tous les retards d'envoi de copie de projection et les sous-titrages comprenant les fautes seront pénalisés. Les films non sous-titrés ne seront pas acceptés pour la projection.

**Aux aillant droits de films gagnants du Festival pourrai être proposé le contrat de distribution de durée d'un an, exclusif sur tout le territoire de la Russie.**

## **PAYEMENT DES DROITS DE PARTICIPATION**

Les droits d'inscription sont payables à l'envoi de DVD de la présélection et doivent être envoyés par chèque à l'ordre de *Les Saisons Parisiennes* ou virement (demander le RIB) à :

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

Montant des droits d'inscription est de:  
20 euros pour tous les court-métrages

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

## **COMMENT ENVOYER VOTRE FILM ?**

a) Pour la pré-sélection :

Tout film proposé devra être reçu par le Festival **avant 30 mars 2018**. Il est demandé d'envoyer le film par la poste, sur DVD, accompagné des dialogues en français, à l'adresse du BP de la société Les Saisons Parisiennes:

Marianna Zentchenko  
Les Saisons Parisiennes  
Bureau de Poste Georges Brassens  
113, bd. Lefebvre  
75731, Paris CEDEX 15 France

Si vous voulez recouperer le DVD envoyé au Festival il faudra nous contacter à partir de Août 2019. L'envoi sera à vos frais.

b) Si le film est sélectionné :

**Une copie en format MP4 :**

**1 MP4 de projection sans sous-titres et la liste de dialogues en fichier SRT doivent être envoyée avant le 15 avril 2018 à :**

- Les films doivent être envoyés directement à l'adresse indiqué par le Bureau de Festival à

leur frais.

- Si les dialogues dans le fichier SRT ne correspondent pas aux cadres du film pendant le montage, le festival peut annuler la sélection de ce film et peut demander le remboursement de frais de traduction et de montage par les ayants droits du film.

**ATTENTION !** Avant tout envoi d'une copie de projection en provenance de l'étranger, prendre contact avec le bureau du Festival, demander la régie films (email: [saisonsparisiennes@gmail.com](mailto:saisonsparisiennes@gmail.com) )

### **ASSURANCE/TRANSPORT**

Dans les deux cas (pré-sélection ou participation définitive au Festival) les frais de transports Aller/Retour, et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie et des cassettes, sont à la seule charge du propriétaire du film.

Le Festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés:

- les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival.

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par le formulaire décrivant l'état de copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

### **PRESENCE DES REALISATEURS ET DES REALISATRICES**

Chaque réalisateur ou réalisatrice dont le film aura été sélectionné peut se rendre au Festival à ses frais. Les frais de voyage et de séjour à St.Pétersbourg, Londres, Paris ou autres villes de Festival, ne sont pas à charge du Festival pour la cinquième édition.

Les réalisateurs et les réalisatrices présents pourraient participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes en présence des professionnels du cinéma.

### **MEDIA, TELEVISION et SITE INTERNET**

Les ayant-droits des films cèdent au Festival sans contre-partie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3min) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

### **DROITS D'AUTEUR**

Le participant ou la participante et son ayant droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français fait foi).